



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 80154

Texte de la question

Le premier ministre de la Croatie, Ivo Sanader, dont le pays a reçu en octobre le feu vert pour ouvrir des négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE), a été reçu, le 14 novembre 2005, à Paris par le Président de la République. M. Sanader, qui dirige depuis deux ans un gouvernement modéré de droite à Zagreb, et dont le parcours politique est lié au parti HDZ (Union démocratique croate) de l'ancien président nationaliste Franjo Tudjman, se présente comme un européen convaincu. Il estime que la force d'attraction exercée par l'Union européenne contribuera à résoudre les problèmes qui se posent dans les Balkans. Ceux-ci reviennent peu à peu sur le devant de la scène : les négociations sur le statut définitif du Kosovo vont bientôt commencer, celles concernant la Constitution de la Bosnie-Herzégovine s'ouvrent, et l'incertitude plane sur le sort de l'État appelé Serbie-Monténégro, dernière entité ayant survécu à la disparition de la Yougoslavie. Face à un nouvel éclatement possible de cette région, M. Sanader se montre serein. Pour ce qui est des passions mal éteintes et de la menace d'instabilité, au moment où commencent d'importantes tractations politiques, M. Sanader affirme vouloir s'en remettre à la raison des hommes politiques de Serbie, du Monténégro et du Kosovo, en précisant, de plus, que la Serbie-Monténégro est le voisin de la Croatie et que cette dernière souhaite normaliser ses relations avec ce pays. Par ailleurs, M. Sanader affirme qu'il milite pour une « émancipation » de la Bosnie-Herzégovine, placée depuis dix ans sous un protectorat de facto de l'ONU. Sur ce dossier, sans vouloir renoncer à l'aide de la communauté internationale, il estime qu'« il faudrait permettre aux personnes élues en Bosnie-Herzégovine de prendre de plus en plus en main le destin du pays ». Toutefois, la nécessaire pacification et la normalisation qui doivent intervenir au sein des Balkans ne pourront s'opérer sans l'aide active des États « poids lourds » de l'Union européenne. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La France attache une grande attention à la stabilité de l'Europe du Sud-Est. A ce titre, elle soutient pleinement la perspective européenne développée dans l'agenda de Thessalonique en juin 2003 pour les Balkans occidentaux. Elle se félicite, en particulier, du rôle exemplaire et moteur de la Croatie, engagée activement dans la voie des réformes et qui a entamé des négociations d'adhésion avec l'Union européenne, le 3 octobre 2005. Après avoir été reporté sine die en mars 2005, ces négociations ont pu être lancées suite à l'évaluation faite d'une coopération pleine et entière des autorités de Zagreb avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Cette coopération a permis, dès décembre 2005, l'arrestation du général Ante Gotovina qui était recherché pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La Croatie soutient par ailleurs les aspirations et efforts de tous les pays de la région dans le processus de rapprochement européen. Sa politique d'apaisement s'est traduite par une normalisation des relations avec tous ses voisins. Ainsi, la Croatie a renoncé aux « relations spéciales » avec la Bosnie-Herzégovine auxquelles l'autorisait l'accord de Dayton-Paris du 14 décembre 1995 et soutient l'identité « bosnienne ». Elle développe des relations de confiance avec Tirana, Skopje et Podgorica (depuis qu'elle a reconnu l'indépendance du Monténégro, proclamée le 3 juin 2006). Avec

la Serbie, le processus de normalisation des relations entre les deux pays est en constant progrès. Le rapprochement est perçu par les deux pays comme l'une des clés de la stabilisation de la région. Les rencontres au plus haut niveau sont fréquentes, depuis la première visite officielle à Zagreb en mai 2004 du Président de l'État commun serbo-monténégro, jusqu'à celle, l'été dernier, de M. Sanader en Serbie, au cours de laquelle ce dernier a appelé les réfugiés serbes de Croatie à retourner « dans leurs foyers ». Elles témoignent d'une volonté commune d'approfondir les relations bilatérales en avançant sur des questions concrètes. La Croatie préside, pour un an, depuis avril 2006, le SEECP (processus de coopération en Europe du Sud-Est). A ce titre, elle prend une part active dans la coopération régionale (dialogue politique, développement du commerce, des investissements et des infrastructures) qui est essentielle au rapprochement européen de ces pays avec l'Union européenne et s'emploie également à travailler à une réforme du forum informel qu'est le pacte de stabilité pour lui donner une assise permanente et mieux structurée. La Croatie va aussi pouvoir contribuer au développement de l'euro-région adriatique, créée en février 2006, de la Slovénie à l'Albanie, visant à stabiliser les territoires de l'Europe du Sud-Est et à susciter des projets transfrontaliers.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80154

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11148

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 82